

DÉPARTEMENT
DE L'ARIÈGE

République française

DE_2023_028

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 26/09/2023

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DAFURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Serge GARCIA, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON, Mickaële REIS

Représentés : Olivier HILAIRE représenté par Josiane BERGE

Excusés :

Absents : Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

Secrétaire de séance : Simone BIELLE

Objet : Bilan d'activités de la CCPAP

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

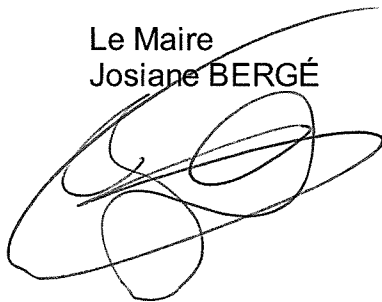
Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activités de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées qui retrace l'ensemble des actions qui ont été entreprises dans le cadre des compétences transférées pour l'année 2022.

Le conseil prend connaissance du bilan d'activités de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées qui retrace l'ensemble des actions qui ont été entreprises dans le cadre des compétences transférées pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Simone BIELLE

